

Accès au marché international des services de transport par autocars et autobus. Refonte

2007/0097(COD) - 23/06/2009 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

Après plusieurs mois de négociations sous présidence tchèque, le Parlement et le Conseil se sont mis d'accord sur un compromis en deuxième lecture, en particulier concernant l'introduction de la « règle des 12 jours ».

La Commission accepte les amendements de compromis adoptés le 23 avril 2009 par le Parlement européen au terme de la deuxième lecture pour confirmer cet accord et elle modifie sa proposition en conséquence.